

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	22
Votants par procuration	2
Absents	13
Total des votes	24

7. Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le treize février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du sept février deux mille vingt-trois, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT B, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme JEAMMET, M. LEFRANCOIS, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme ROSA, Mme RUBETTI, Mme SIMON, M. TIMON, M. VOSNIER.

Secrétaire de séance : Mme DUVAL

Absent(s) excusé(s) : M. DUCLOS, Mme GAUTIER, M. GUENNI, Mme VANNIER

Absent(s) : M. DEPLANQUES, Mme HAKI, Mme KOUZIAEFF, M. MARE, M. MAUVIEUX, Mme QUESNEY, Mme RETUREAU, M. VOLLAIS, Mme WACRENIER

Procurations : M. DUCLOS à M. BERNARD, Mme GAUTIER à M. CANTELOUP

4-2023 Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Débat d'orientation budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport précisant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette.

L'information est renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientation budgétaire (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnels.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Il correspond à la première étape du cycle budgétaire et il permet d'informer les élus et le public sur les choix annuels et pluriannuels concernant notamment les investissements, la fiscalité, les relations avec les partenaires ainsi que les conséquences de ces orientations sur la solvabilité actuelle et future de l'établissement.

Le rapport d'orientation budgétaire devra être transmis au représentant de l'Etat, en sus de la présente délibération en prenant acte.

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230213-4-DE
Date de réception préfecturé : 17/02/2023

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu la Loi du 7 août 2015 portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République »,
Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 renforçant le rôle du DOB,
Vu l'article L2312-1 du CGCT,

Considérant l'obligation de tenir un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide,

➤ **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023 dont le contenu est repris dans le rapport ci-joint en annexe.

Publié le 17/02/2023

Le Secrétaire de Séance



Vanessa DUVAL

Fait à PONT-AUDEMÉR, le 13 février 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS



Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230213-4-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023